



COMMISSION RÉGIONALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Procès-verbal n°10 / 2023 - 2024

Réunion du 7 juin 2024 à REIMS

Président : Mr Michel GENDRON

Présents : MM. Guy ANDRE - Cyril CHAUMONT - Jean-Luc EVRARD - Claude FLAGET - Maurice GAY - Marc HAENEL.

Excusés : MM. Philippe BELLINET - Walter DE NARDIN - Michel GOTTÉ - Gérard JANTET - Pierre REY - Dominique SCHOTT.

Assiste : Mme Nathalie RAMONET

Invités : Mmes Suzy JOURDHEUIL (10) – Catherine BAES (52).
MM. Lucas THOUÉ (08) - Christian GILLES (08) - James WITTIG (10) - Didier GUILLIER (10)
- Sabino FRINQUELLO (51) - Jordan SIMON (52) - Jacky RUBINI (52)

Le procès-verbal n°9 du 15 mai 2024 a été validé par la C.F.T.I.S.

La commission a pris connaissance des dossiers à envoyer à la FFF (CFTIS) pour prononcer le classement des installations sportives tous niveaux confondus.

ACCOMPAGNEMENT DES CLUBS ET DES COLLECTIVITES :

Référent Eclairage :

Marc HAENEL (mail : haenel.marc@alsacefoot.fr – Portable : 06.84.82.39.20)

Référent Sols Sportifs :

Gérard JANTET (mail : jantet.gerard@alsacefoot.fr – Portable : 06.07.06.78.79)

Prochaine réunion le 28/06/2024

Attention :
Les dossiers sont à retourner au plus tard le 24/06/2024

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ERNOLSHEIM BRUCHE – PARC DES SPORTS 2 - [NNI 671280102](#)**

Cette installation est classée en T6 PN jusqu'au 27/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 02/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr JANTET, membre de la CRTIS, en date du 02/05/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **LAMPERTHEIM – STADE MUNICIPAL 3 - [NNI 672560103](#)**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 03/01/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 18/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **ISSENHEIM – STADE BERNARD GENGHINI 1 - [NNI 681560101](#)**

Cette installation était classée en T5 PN jusqu'au 15/12/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 08/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 07/06/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **SEEBACH – STADE MUNICIPAL 2 - [NNI 673510102](#)**

Cette installation était retirée du classement suite à des non-conformités.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 27/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **PETERSBACH – STADE MUNICIPAL - [NNI 673700101](#)**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 05/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 07/03/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 07/06/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

➤ BISCHHEIM – COMPLEXE SPORTIF OUEST – NNI 670430301

Cette installation est classée T4 SYN jusqu'au 01/09/2031.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis pour un changement de revêtement :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 30/04/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 03/05/2024 (début des travaux : juin 2024)
- ✓ Devis
- ✓ Plan de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan des vestiaires

Elle note que :

- Le projet concerne la rénovation de la surface de jeu, de la main courante, des pare-ballons et des abris de touche.
- Les pentes transversales de 0,85% avec une forme de pentes en toit permettent de conserver une hauteur constante de 2,44m sous la barre transversale des buts.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T4, sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que pour obtenir le classement en niveau T4, tous les autres éléments de l'installation (vestiaires, clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au règlement.

➤ BOUXWILLER – STADE MUNICIPAL 1 – NNI 670610101

Cette installation est classée T5 SYN jusqu'au 27/09/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable signée, en date du 26/04/2024
- ✓ Lettre d'intention, en date du 26/04/2024 (début des travaux : avril 2025)
- ✓ Plan de l'aire de jeu (105 x 68) et coupe transversale
- ✓ Plan de situation
- ✓ Plan des vestiaires

Elle note que le projet porte sur le remplacement du revêtement synthétique avec demande de changement de niveau de T5 en T4.

Elle constate que :

- Les pentes transversales de 0,5% avec une forme de pentes en toit permettent de conserver une hauteur constante de 2,44m sous la barre transversale des buts.
- Les zones de sécurité augmentée au niveau des lignes de buts sont inférieures à 6m, distances requises pour un niveau T4 (Art. 3.4 du règlement)

Pour le vestiaire arbitres, il est conseillé de prendre un vestiaire joueurs.

Elle rappelle que les essais relatifs aux exigences des performances sportives de sécurité et de durabilité doivent être réalisés in situ, au plus tard dans les 6 mois suivant la mise en service et ensuite tous les dix ans à la date anniversaire de cette mise en service (cinq ans s'il s'agit d'un gazon synthétique sans remplissage).

Elle recommande de procéder lors de la réalisation des travaux à des tests d'identification du revêtement, intégrant les tests des granulats de la charge (si élastomères) pour vérifier la conformité de leurs teneurs en métaux lourds et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) aux réglementations en vigueur et d'en tenir informés les utilisateurs.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S.-donne un avis préalable favorable pour un niveau T5, sous réserve de la conformité aux prescriptions règlementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que pour obtenir le classement en niveau T5, tous les autres éléments de l'installation (vestiaires, clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au règlement.

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

➤ KOETZINGUE - STADE DE LA CROIX 1 - NNI 681700101

Cette installation est classée en T5 PN jusqu'au 12/04/2032.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de niveau de classement de T5 PN à T3 PN, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable signée du 24/05/2024.
- ✓ Lettre d'intention établie par le Club.
- ✓ Convention de financement des travaux entre la Commune et le Club.
- ✓ Vue aérienne de l'aire de jeu indiquant ses dimensions (105x68m)
- ✓ Plan des vestiaires existants et plan projet

La C.R.T.I.S. note que :

- La présente demande concerne l'agrandissement des vestiaires joueurs, la mise en place d'une protection entre les vestiaires et l'aire de jeu ainsi que la mise en conformité des bancs joueurs.
- La C.F.T.I.S. attire l'attention sur les points suivants :
- La liaison vestiaires/aire de jeu doit être sécurisée conformément aux dispositions de l'Art. 6.5 du Règlement.
- Le local délégué doit être conforme aux dispositions de l'Art. 4.9 du Règlement.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. transmet à la CFTIS pour décision, avec avis préalable favorable.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 16/05/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ HOENHEIM – STADE OMNISPORTS LE CHENE 2 – NNI 672040102

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 08/04/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 12/01/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 287 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,75

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 07/06/2028.

10.2. Confirmations de classement

➤ LAMPERTHEIM – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 672560103

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/04/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 18/04/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 137 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,34

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,52

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **LANGENSOULTZBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 672590101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 18/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 131 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,60

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **PETERSBACH – STADE MUNICIPAL - NNI 673700101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 14/10/2020.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 07/03/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 146 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,59

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **WEISLINGEN – STADE MUNICIPAL - NNI 675220101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 26/08/2023.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 07/03/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 100 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,27

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,52

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **BANTZENHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 680200101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 16/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 12/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 197 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,54

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,60

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **HIRTZFELDEN – STADE PAUL SCHEBACHER 2 - NNI 681400102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E7 en date du 10/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 194 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,26

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,47

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **RUMERSHEIM LE HAUT – STADE DU CHATEAU D'EAU - NNI 682910101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E6 en date du 08/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 169 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,70

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

10.3. Changements de niveau de classement

➤ **MUSSIG – STADE MUNICIPAL 2 - NNI 673100102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 30/09/2018.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 26/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 120 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,48

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **HOCHSTATT – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 681410101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 05/02/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 133 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,33

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,49

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **MUNCHHOUSE – STADE DE LA HARDT 1 - NNI 682250101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 12/04/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 11/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 259 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,62

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **OTTMARSHEIM – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 682530101**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 09/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 319 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,44

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,66

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **SAUSHEIM – STADE ROGER HASSENFORDER 2 - NNI 683000102**

L'éclairage était classé en E7 jusqu'au 17/06/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E6 en date du 16/04/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 193 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,47

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,63

Elle prononce le classement de l'installation en E6 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **SIERENTZ – STADE MUNICIPAL 3 - NNI 683090103**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 04/02/2024.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 19/03/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 113 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,30

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,46

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/06/2026.

➤ **TURCKHEIM – STADE DE LA FECHT 1 - NNI 683380101**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 10/09/2023.

La commission prend connaissance de la demande de changement de classement en E7 en date du 13/02/2024.

Pièce fournie :

- ✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 109 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,24

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,53

Elle prononce le classement de l'installation en E7 jusqu'au 07/06/2026.

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Changements de niveau de classement

11.4. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **MUTZIG – STADE ROGER LEISSNER 2 – NNI 673130102**

L'éclairage était classé en E6 jusqu'au 12/10/2023.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 15/05/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 23 m LED (3 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 186 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,83
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- ✓ GR : 42,4

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

➤ **PREUSCHDORF – STADE DU SELTZBACH – NNI 673790101**

L'éclairage est classé en E5 jusqu'au 12/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 03/05/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 283 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,65
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- ✓ GR : 42,9

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **SAVERNE – STADE DU FRERE MEDARD – NNI 674370201**

L'éclairage est classé en E7 jusqu'au 12/01/2026.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 11/04/2024 pour un E5 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 22 m LED (4 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 284 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,64
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,84
- ✓ Aire de jeu de 105 x 68 mètres
- ✓ GR : 42,8

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E5.

➤ **WEINBOURG – STADE MUNICIPAL – NNI 675210101**

C'est une création.

La Commission prend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 22/05/2024 pour un E6 et des documents transmis.

Elle constate dans l'étude technique :

- ✓ 4 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (2 par mât)
- ✓ Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 170 Lux
- ✓ U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,46
- ✓ U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,72
- ✓ Aire de jeu de 100 x 62 mètres
- ✓ GR : 45,8

Le projet est conforme avec le règlement de l'éclairage des Terrains et Installations Sportives.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6.

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

1.3. Changements de niveau de classement

➤ CHEVEUGES – STADE MUNICIPAL 1 - NNI 081190101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 17/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T4 PN en date du 15/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Plan des vestiaires.

Elle prononce le classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 07/06/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT AUBE (10)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ BAYEL – STADE GUSTAVE MARQUOT - NNI 100350101

Cette installation était classée en T4 PN jusqu'au 26/08/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T4 PN en date du 20/02/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T4 PN jusqu'au 07/06/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

4.5. Classements initiaux

4.6. Confirmations de niveau de classement

4.7. Changements de niveau de classement

5. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

6. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

7. AFFAIRES DIVERSES

8. FAFA

ECLAIRAGES

9. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

9.1. Classements fédéraux initiaux

9.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

10.1. Classements fédéraux initiaux

10.2. Confirmations de classement

10.3. Divers

11. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **LAFERTE SUR AUBE – STADE SERGE PREMOSELLI - [NNI 522580101](#)**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 17/05/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 16/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.

Elle constate le mauvais état des buts et recommande de les remplacer.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **LATRECEY ORMOY SUR AUBE – STADE MUNICIPAL - [NNI 522740101](#)**

Cette installation était classée en T6 PN jusqu'au 02/07/2021 (FOOT A 11 avant la migration).

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 16/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Mail de Mr FLAGET, membre de la CRTIS, en date du 22/05/2024 concernant les contraintes externes
- ✓ Plan de l'aire de jeu
- ✓ AAC, en date du 16/05/2024

Ce terrain ne correspond pas au règlement des terrains (90 x 45m minimum).

Par conséquent, l'installation ne peut pas être classée.

1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ SAINTS GEOSMES – STADE MUNICIPAL 1 – [NNI 524490101](#)

C'est une création.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 28/05/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 15/05/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 293 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,53

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,74

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 07/06/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MARNE (51)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

➤ **MAXEVILLE – STADE DARNYS N°1 - NNI 543570201**

Cette installation est classée T3 PN jusqu'au 26/01/2028. Un avis réglementaire favorable avait été donné le 26/01/2023 pour une installation d'arrosage.

La CRTIS reprend connaissance du dossier à l'occasion de la demande de classement initial en T4 SYN du stade DARNYS N°2 - NNI 543570202.

Elle constate que :

- Les travaux de rénovation de la surface de jeu sont en cours et ne permettent pas l'utilisation du terrain.
- Les locaux comportent 4 vestiaires joueurs avec des bocs douches communs à 2 vestiaires. Cette situation n'est pas conforme à l'art.4.2 du règlement.

La CRTIS propose le classement de l'installation en Niveau TRAVAUX jusqu'au 20/06/2025 et transmet à la CFTIS pour décision.

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **COLOMBEY LES BELLES – STADE PASCAL GEORGES - NNI 541350101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 23/05/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 20/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 20/05/2024.
- ✓ Plans masse et des vestiaires

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **SAIZERAIS – STADE CLAUDE DELEYS - NNI 544900101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 06/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 03/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DA PONTE, membre de la CDTIS, en date du 03/05/2024.
- ✓ Plans masse et des vestiaires.
- ✓ AAC, en date du 03/05/2024.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Les fixations pour les filets de but sont non conformes. A remplacer par des fixations adaptées.

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ BOUXIERES AUX DAMES – STADE CLAUDE GUILLEMIN 1 - NNI 540900101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 03/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T7 PN en date du 14/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 14/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.
- Le nombre de vestiaires (3 vestiaires pour 2 terrains) n'est pas conforme à l'Art. 4.2 du règlement.

Elle prononce le classement de l'installation en T7 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ VELAINE SOUS AMANCE – STADE MUNICIPAL - NNI 545580101

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 10/12/2018.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 14/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 04/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

➤ MAXEVILLE – STADE DARNYS N°2 - NNI 543570202

Cette installation est classée T4 PN jusqu'au 01/09/2028.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 14/05/2024 (date mise à disposition : 01/05/2024). Un avis préalable favorable a été donné le 13/01/2023 pour un changement de moquette.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement
- ✓ Rapport de visite de Mr SCHOTT, membre de la CRTIS, en date du 14/05/2024

Elle constate :

- L'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.
- Des blocs-douches communs à 2 vestiaires (non-conforme à l'Art. 4.2 du règlement)
- L'inefficacité du filet protégeant le couloir de sortie des vestiaires.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN provisoire jusqu'au 01/11/2024.

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel

➤ SEICHAMPS – STADE JACQUES GEORGES 1 - NNI 544980101

L'installation est classée en T5 PN jusqu'au 05/01/2027.

La Commission prend connaissance de la demande d'avis préalable et des documents fournis pour la remise complète du système de drainage.

Pièces fournies :

- ✓ Demande d'avis préalable signé, en date du 14/05/2024,
- ✓ Délibération de la mairie, en date du 28/05/2024
- ✓ Lettre d'intention en date du 03/05/2024,
- ✓ Projection des travaux de drainage
- ✓ Plan des vestiaires,

✓ Aire de jeu (105 x 68m).

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. donne un avis préalable favorable pour un niveau T5 PN sous réserve de la conformité aux prescriptions réglementaires des travaux à réaliser et au respect des remarques ci-dessus.

Elle rappelle que tous les autres éléments de l'installation (clôture, protection de l'aire de jeu, etc...) doivent être conformes au niveau T5.

4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique

4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

5.1. Classements initiaux

5.2. Confirmations de niveau de classement

5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

10.1. Classements fédéraux initiaux

➤ MAXEVILLE – STADE DARNYS N°2 - [NNI 543570202](#)

L'éclairage étant classé en E6 jusqu'au 18/11/2019.

La commission prend connaissance de la demande de classement initial en E5 en date du 01/04/2024 (LED). Un avis préalable favorable a été donné le 13/01/2023.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairement horizontal Moyen (EhMoy) : 310 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,66

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,77

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en E5 jusqu'au 07/06/2028.

10.2. Confirmations de classement

10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

DISTRICT MEUSE (55)

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

➤ **ANCERVILLE – STADE DU BRULY 1 - NNI 550100101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 14/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 17/05/2024.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Les bancs de touche ne sont pas conformes (minimum 2,50m).**

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **ANCERVILLE – STADE DU BRULY 2 - NNI 550100102**

Cette installation était classée T6 S jusqu'au 03/07/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 S en date du 17/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 17/05/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 S jusqu'au 07/06/2034.

➤ **BEHONNE – STADE MUNICIPAL - NNI 550410201**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 11/12/2019.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 14/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 14/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Peindre les barres de support de filets de but de couleur sombre**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **HEUDICOURT SOUS LES COTES – STADE MADINE PREFORMATION 1 - NNI 552450101**

Cette installation était classée T5 PN jusqu'au 06/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T5 PN en date du 27/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 27/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T5 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **NIXEVILLE BLERCOURT – STADE MUNICIPAL - NNI 553850101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 06/06/2023.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 26/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 26/04/2024.

Elle constate la non-conformité majeure suivante :

- **Distance minimum de 2,50 m non respectée. Le retraçage de l'aire de jeu est une solution pour répondre à cette exigence.**

Elle constate la non-conformité mineure suivante :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle suspend le classement de l'installation jusqu'à la levée de la non-conformité majeure.

Elle rappelle qu'aucune compétition ne peut se dérouler sur une installation non classée.

➤ **REVIGNY SUR ORNAIN – STADE LOUIS BOYER 2 - NNI 554270102**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 05/12/2021.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 22/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 27/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **Manque le support de filets de but de couleur sombre et changer les filets.**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

➤ **SOMMEDIUE – STADE JACQUES BARAT DUPONT - NNI 554920101**

Cette installation était classée T6 PN jusqu'au 01/04/2024.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T6 PN en date du 27/05/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 27/05/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**
- **Peindre les barres de support de filets de but de couleur sombre**

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

1.3. Changements de niveau de classement

➤ **SEUIL D'ARGONNE – STADE MUNICIPAL - NNI 555170101**

Cette installation était classée T7 PN jusqu'au 02/07/2020.

La Commission prend connaissance de la demande de changement de classement en T6 PN en date du 26/04/2024.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 26/04/2024.

Elle constate les non-conformités mineures suivantes :

- **La hauteur des buts ne respecte pas les prescriptions réglementaires. Cette hauteur doit être maintenue en permanence à 2,44m avec une tolérance de +/- 1cm.**

Elle prononce le classement de l'installation en T6 PN jusqu'au 07/06/2034.

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

2.2. Classements provisoires

2.3. Confirmations de niveau de classement

➤ **HEUDICOURT SOUS LES COTES – STADE MADINE PREFORMATION 2 - NNI**
552450102

Cette installation était classée T7 SYN jusqu'au 06/12/2022.

La Commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en T7 SYN en date du 27/05/2024 (date de mise en disposition : 06/12/2002).

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr EVRARD, membre de la CRTIS, en date du 27/05/2024.

Elle prononce la confirmation de classement de l'installation en T7 SYN jusqu'au 06/12/2032.

2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

- 31/05/2024

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

- 2.1. Classements initiaux
- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage

- 4.4. Installations équipées de vestiaires

- UCKANGE - STADE MUNICIPAL N° 1 - [NNI 576830101](#)

Cette installation est classée en Niveau T4 PN jusqu'au 08/07/2032.

La CRTIS prend connaissance de la demande du propriétaire d'avis préalable, avec l'objectif d'un changement de niveau de classement de T4 PN à T3 PN, ainsi que des documents transmis :

- ✓ Demande d'avis préalable signée du 03/06/2024.
- ✓ Lettre d'intention du 03/06/2024.
- ✓ Plans du projet

La CRTIS note que la présente demande concerne la mise en conformité des vestiaires et de la main courante.

Elle rappelle qu'à l'issue des travaux, la demande de classement en niveau T3 devra être accompagnée d'un compte-rendu de tests de performance sportive, de sécurité et durabilité de la surface de jeu conformément à l'article 3.2.6 du Règlement des Terrains et Installations.

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. transmet à la CFTIS pour décision, avec avis préalable favorable.

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

Changement de nom :

- BITCHE – STADE SAINT SEBASTIEN - [NNI 570890101](#)

L'installation devient le STADE Charles WAHL.

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement
- 10.3. Changements de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

- 11.1. Classements fédéraux initiaux
- 11.2. Confirmations de classement
- 11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

INSTALLATIONS

1. CLASSEMENT DES NIVEAUX FÉDÉRAUX

- 1.1. Classements initiaux
- 1.2. Confirmations de niveau de classement
- 1.3. Changements de niveau de classement

2. INSTALLATIONS EQUIPÉES D'UN TERRAIN EN GAZON SYNTHÉTIQUE

2.1. Classements initiaux

- **CORCIEUX – STADE MUNICIPAL - NNI 881150101**

L'installation est classée en T6 PN jusqu'au 24/11/2025.

La Commission prend connaissance de la demande de classement initial en T4 SYN en date du 28/05/2024 (date mise à disposition : 20/05/2024). Un avis préalable favorable a été donné le 17/06/2022 pour la création d'un terrain en gazon synthétique.

Pièces fournies :

- ✓ Demande de classement signée.
- ✓ Rapport de visite de Mr DE NARDIN, membre de la CRTIS, en date du 28/05/2024

Elle constate l'absence des tests in situ qui doivent être réalisés dans le délai de 6 mois qui suit la mise en service de l'équipement.

Dans l'attente, elle prononce le classement de l'installation en T4 SYN provisoire jusqu'au 01/09/2024.

- 2.2. Classements provisoires
- 2.3. Confirmations de niveau de classement
- 2.4. Changements de niveau de classement

3. RETRAITS DE CLASSEMENT

4. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES

- 4.1. Installations équipées d'un terrain en gazon naturel
- 4.2. Installations équipées d'un terrain en gazon synthétique
- 4.3. Avis réglementaire pour un arrosage
- 4.4. Installations équipées de vestiaires

5. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS FUTSAL

- 5.1. Classements initiaux
- 5.2. Confirmations de niveau de classement
- 5.3. Changements de niveau de classement

6. PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION DE SÉCURITÉ & ARRÊTÉ D'OUVERTURE AU PUBLIC

7. PROCÈS-VERBAUX CDTIS

8. AFFAIRES DIVERSES

9. FAFA

ECLAIRAGES

10. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE

- 10.1. Classements fédéraux initiaux
- 10.2. Confirmations de classement

➤ **RAON L'ETAPE – STADE PAUL GASSER - NNI 883720101**

L'éclairage était classé en E4 jusqu'au 25/05/2024.

La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement en E4 en date du 02/05/2024.

Pièce fournie :

✓ Demande de classement signée

Le relevé des mesures donne les valeurs suivantes :

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 376 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,51

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,78

Elle propose la confirmation de classement de l'installation en E4 et transmet à la CFTIS pour décision.

10.3. Changement de niveau de classement

11. CLASSEMENT DES INSTALLATIONS D'ÉCLAIRAGE DE FUTSAL

11.1. Classements fédéraux initiaux

11.2. Confirmations de classement

11.3. Divers

12. DEMANDES D'AVIS PRÉALABLES ÉCLAIRAGE

➤ **ST DIE DES VOSGES – STADE EDMOND ET JEAN WOEHRLÉ – NNI 884130102**

L'éclairage n'était pas classé.

La Commission reprend connaissance de la demande d'Avis Préalable en date du 07/06/2024 pour un E6 et des documents transmis suite à un changement de matériel.

Elle constate dans l'étude technique :

6 mâts / hauteur moyenne des feux à 18 m LED (1 par mât au centre, 2 par mât sur les côtés)

Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 178 Lux

U1h (Rapport EhMin/EhMaxi) : 0,57

U2h (Facteur d'uniformité EhMin/EhMoy) : 0,79

Aire de jeu de 100 x 60 mètres

Elle attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants, une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire. Le facteur de maintenance est intégré au règlement avec les valeurs à la mise en service à maintenir.

La Commission émet un avis préalable favorable au projet pour un classement de l'installation en E6, sous réserve de recevoir le facteur de réflexion (règlement des éclairages Art.3.3.2).

Président de la CRTIS
Michel GENDRON